

# L'équivalence est-elle respectée entre les actes et les récompenses promises par Dieu

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



On dit souvent que telle prière surérogatoire ou telle invocation génère les récompenses d'un martyr ou d'un pèlerinage ou la libération d'un esclave... ce genre de situation est elle en accord avec la justice divine ? Y a-t-il une valeur proportionnelle égale entre un acte et les récompenses promises par Dieu à celui qui l'accomplit

Résumé de la réponse

La promesse de telles récompenses n'ébranle rien dans la justice divine, encore moins dans l'équivalence entre l'acte et la récompense. En effet, si la justice se définit par mettre toute chose à la place qui convient, il y a rapport d'égalité entre l'acte et la récompense dans le cas que vous avez cité. De ces hadiths visent à montrer la valeur de cet acte d'adoration et non diminuer la valeur d'aller à la guerre ou au pèlerinage. Au contraire, ce genre de hadith explique indirectement l'importance et la valeur du Jihad et du Hajj. Ils sont d'autres critères pour évaluer d'autres actes d'adoration. Un peu comme disons souvent que tel objet est comme de l'or

En plus, ces hadiths concernent les cas où on s'est déjà acquitté des actes obligatoires. Dans le rapport de proportionnalité il ne faut pas seulement considérer la quantité et les difficultés

matérielles comme critère. D'autres éléments comme l'intention du pratiquant, son humilité, ses convictions ont aussi plus d'influence dans les récompenses d'un acte que les difficultés matérielles de l'exécuter. Donc tout acte qui respecte ces conditions peut avoir la valeur du

.Hajj et d martyr

En plus du fait que certaines invocations renferment des enseignements religieux, elles jouent un rôle particulier dans la croyance et agissent parfois plus que certains actes. On remarque que le terrain est souvent propice au diable lorsqu'il n'y a aucun devoir comme le Jihad ou le Hajj à l'horizon. L'homme est plus tenté à se livrer à la satisfaction des désirs concupiscents. Au lieu de satisfaire les penchants, celui qui met ces heures à profit et se livre aux imprécations et aux prières verra sa foi et son âme s'élever encore plus et peut même .dépasser celui qui a réellement accompli le Hajj et le Jihad

Si par contre on prend la justice dans le sens de s'abstenir de violer le droit des autres, on dira aussi dans ce cas que le droit de personne n'est pas respecté. En effet si Dieu donne par exemple des récompenses plus qu'il ne fallait, cela n'anéantit pas les actes de quelqu'un. Car les .récompenses proviennent de la grâce divine et non parce que le croyant en a droit

[Réponse détaillée](#)

La concordance entre les récompenses et les actes cités ressortira lorsqu'on aura évoqué ces : quelques points

Les récompenses que Dieu attribue aux hommes ne relève pas du fait qu'ils en ont droit, – 1 c'est par sa grâce, ses faveurs et l'attitude de l'homme sur terre qu'il les accorde.[1] Nul n'aurait droit aux récompenses de la part de Dieu s'il ne l'avait pas promis. Car les hommes se servent des bienfaits de Dieu ici-bas pour accomplir les actes. C'est par rapport à Sa grâce et Sa clémence infinies qu'il a promis récompenser ses créatures et loin de la moindre contrainte, Il

en a fait une obligation pour Lui-même. Ce n'est pas la complexité, la brièveté ou la longue durée d'un acte qui définisse le degré de récompense que Dieu attribue, mais plutôt Sa grâce et Sa miséricorde infinie. La quantité voire la qualité des récompenses que Dieu attribue n'affecte aucunement Sa justice car le droit de personne n'a été usurpé, au contraire, la créature reçoit .plus que ce qu'il a travaillé

Les invocations et les prières surérogatoires n'engendrent les récompenses que si elles – 2 : respectent certaines conditions. Certaines de ces conditions sont

A – Accomplir tous les devoirs religieux : si quelqu'un s'occupe à faire les invocations et les prières surérogatoires alors qu'il devait plutôt accomplir le Hajj ou le Jihad, il n'aura non seulement pas les récompenses, mais il sera dans le collimateur du châtiment divin

B – Avoir la foi, être humble et sincère, tout comme cela est présenté dans certains hadiths comme condition préalable pour avoir les mérites de certaines invocations.[2] L'imam Sadiq (as) Dit dans un hadith : « les gens seront ressuscités le jour du jugement en fonction de leur intention »[3] Donc c'est l'intention et la croyance de l'homme qui définissent plus la récompense que la difficulté de l'accomplissement d'un acte

Si le Jihad et le Hajj sont durs, avoir la foi, la sincérité et l'humilité de l'âme n'est pas aussi facile. Beaucoup de personnes peuvent participer au Jihad, mais très peu de personnes atteignent le sommet de la sincérité et la connaissance de Dieu. Les imams infaillibles ont beaucoup encouragé les chiites à la ziarat, plus particulièrement la ziarat de l'imam Reza (as)[4] Les imams disent qu'il y a deux sortes de récompenses pour les ziarat selon plusieurs hadiths. Les récompenses dépendent de la manière dont la ziarat a été exécutée. Donc il n'y a pas de récompense déterminée pour la ziarat de chacun. Expliquer ce genre de récompense est synonyme d'exposer les potentialités et non les récompenses qu'on doit attribuer à chaque pratiquant quelles que soient les conditions

Beaucoup d'invocations et de ziarat jouent un important rôle dans la présentation et la – 3 diffusion des croyances. Les imams ont laissé à l'humanité beaucoup d'enseignement à travers les invocations. On ne voit pas cela dans certains contextes. Accorder donc une importance à ces textes constitue en réalité une manière de pérenniser le Jihad, le Hajj, la religion et la culture du martyr. Le pèlerin et le combattant sont motivés par ces invocations

On remarque que le terrain est souvent propice au diable lorsqu'il n'y a aucun devoir – 4 comme le Jihad ou le Hajj à l'horizon. L'homme est plus tenté à se livrer à la satisfaction des désirs concupiscents. Au lieu de satisfaire les penchants, celui qui met ces heures à profit et se livre aux imprécations et aux prières verra sa foi et son âme s'élever encore plus et peut même dépasser celui qui a réellement accompli le Hajj et le Jihad. C'est dans ce contexte que le messager de Dieu dit à un groupe de ses compagnons qui revenaient d'une grande action de Jihad : « Vous revenez du petit jihad car le grand Jihad (le combat avec son âme) est encore [devant vous »][5]

En évoquant toutes ces récompenses pour les invocations et les prières surérogatoires, les imams cherchaient peut-être à sauver la communauté de l'errance et les penchants qui engendrent le déshonneur aussi bien ici bas que dans l'au-delà et les conduire vers la spiritualité et la lumière. De toutes les manières, ce genre de hadiths est destiné à donner l'importance à certains actes d'adoration. Cela ne réduit pas pour autant l'importance du Jihad et du Hajj. Ce genre de hadith explique indirectement l'importance et la valeur du Jihad et du Hajj. Ils sont d'autres critères pour évaluer d'autres actes d'adoration. Un peu comme nous disons souvent que tel objet est comme de l'or

Tahzib ul ahkam, vol 6, page 135 - [3]

Kafi, vol 4, page 585 - [4]

Wasa'il ul shia, vol 15, page 161 - [5]